

**CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 1**

**VIEUX PORT DE MARSEILLE**

**Quai Marcel Pagnol  
13284 MARSEILLE CEDEX 07**

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE**  
**01/01/23 à 31/12/23**



**CERCLE NAUTIQUE ET  
TOURISTIQUE DU LACYDON**

**MARSEILLE - VIEUX-PORT**



# S O M M A I R E

## **CHAPITRE 1 : CADRE GENERAL DE LA D.S.P.1**

- 1.1 Contexte actuel : caractéristiques du contrat de DSP 1
- 1.1.1- Objet
- 1.1.2- Identification du périmètre
- 1.1.3- Durée
- 1.1.4- Identité du Déléataire au 31 décembre 2023
- 1.1.5- Autres associations présentes sur le périmètre de la DSP1
- 1.1.6- Autres espaces de gestion du Vieux Port
- 1.1.7- Principes généraux de la mission confiée au CNTL
- 1.1.8- Organisation du service
- 1.2 Faits marquants de l'exercice

## **CHAPITRE 2 : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER**

- 2.1 Politique tarifaire et évolution
- 2.2 Détails sur la formation du chiffre d'affaires
- 2.3 Variation de postes – Commentaires
- 2.3.1 Variation des Recettes
- 2.3.2 Variation des Dépenses
- 2.4 Autres recettes d'exploitation
- 2.5 Ressources humaines

## **CHAPITRE 3 : SUIVI DU PATRIMOINE**

- 3.1 Inventaire et situation patrimoniale du service délégué
- 3.2 Variation du patrimoine
- 3.3 Travaux de l'exercice
- 3.3.1- Installations neuves
- 3.3.2- Travaux d'entretien courant et de maintenance
- 3.3.3- Contrats de maintenance et de contrôle des installations
- 3.4 Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement
- 3.5 Animation du plan d'eau

## **CHAPITRE 4 : ECONOMIE DE LA DELEGATION**

- 4.1 Comptes au 31 décembre 2023 - résultat d'exploitation
- 4.1.1- Eléments d'exploitation
- 4.1.2- Présentation des méthodes de calcul charges/produits
- 4.2. Engagements à incidences financières
- 4.3. Relations financières avec la Métropole Aix Marseille Provence

## **CHAPITRE 5 : DONNEES PREVISIONNELLES**

- 5.1. DSP –Réalisé 2023 / Budgété 2024

## **CHAPITRE 6 : ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE**

- 6.1. Facturation
- 6.2. Statistique des modes de paiement
- 6.3. Indicateurs de qualité (délégués de pannes, cahier de doléances, ...)
- 6.4. Mesures d'améliorations proposées par le Déléataire

# ANNEXES

Reprises à l'identique de celles du contrat DSP 18/04

## ANNEXE 1/2

ANNEXE n°1	A1 – Plan de la DSP1
ANNEXE n°2	Caractéristiques de la Structure/Statuts
ANNEXE n°3	Animation – Valorisation – Formation Rapports d'activités Budget/Réalisé Régates Budget/ Réalisé Ecole de Voile
ANNEXE n°4	VNC – bien de retours
ANNEXE n°5	Le Personnel
ANNEXE n°6	Plan de maintenance
ANNEXE n°7	Programme d'investissement et de renouvellement Variation du Patrimoine (immobilisations & amortissements)
ANNEXE n°8	Compte prévisionnel d'exploitation/
ANNEXE n°9	B4 – Les Tarifs de la DSP1
ANNEXE n°10	Liste des occupants Récapitulatif Postes à Flot / Postes à Terre Occupations domaniales Récapitulatif professionnels du nautisme
ANNEXE n°11	Liste d'attente Attributions Changements de bateaux
ANNEXE n°12	Modèles de contrat d'occupation sur le périmètre Modèles de facture
ANNEXE n°13	Le Développement durable / Ecologie Plan de gestion des déchets Liste des mouvements de grue
ANNEXE n°14	Règlement Intérieur de la DSP1
ANNEXE N°15	Statistiques de fréquentation

## **ANNEXE 2/2**

### **FINANCIER**

- Balance comptable générale 2023
- Balance des comptes clients 2023
- Balance des comptes fournisseurs 2023
- Déclaration annuelle des données sociales
- Rapport du commissaire aux comptes
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
- Situation semestrielle
- Soldes intermédiaires de gestion 31 12 23

### **PRESTATAIRE DE NETTOYAGE**

- COPIE DES FACTURES DE PRESTATIONS DE MENAGE

### **SURVEILLANCE**

- COPIE DES FACTURES SURVEILLANCE

### **ASSURANCES**

- COPIE DES APPELS DE COTISATIONS

### **CONTROLES ET VERIFICATIONS**

- COPIE DES CONTROLES ET VERIFICATIONS (APAVE, CHUBB, SICLI)
- COPIE DES FACTURES DE CURAGE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AIRE DE GRUE

# CHAPITRE 1 : CADRE GENERAL DE LA DSP1

## Les données contractuelles

### 1.1 - Contexte contractuel : caractéristiques du contrat de DSP1

#### 1.1.1- Objet

Le contrat de délégation de service public N°DSP 18/04 signé le 8 août 2018 avec la **Métropole Aix Marseille Provence**, a pour objet de confier au **Cercle Nautique et Touristique du Lacydon**, la gestion de la Délégation de Service Public, dite D.S.P.1, relative au périmètre 1 du Vieux Port de Marseille. Elle consiste en la gestion du plan d'eau ainsi que le développement et l'animation d'un ensemble de services relatifs à la promotion de la grande et moyenne plaisance et du motonautisme et à l'accueil des professionnels du nautisme.

#### 1.1.2- Identification du périmètre

Le plan annexé (ANNEXE N°1 A1 - Plan de la DSP) identifie le périmètre, en précise le contenu, les dimensions, le positionnement des installations terrestres et flottantes. Il précise la situation de la DSP1 dans le Vieux Port.

La D.S.P.1 se situe sur la rive Sud du Vieux Port, depuis l'aplomb du Fort Saint Nicolas jusqu'à la panne située devant le théâtre de la Criée.

#### Dimensions :

Surface de plan d'eau comprenant le pavillon flottant du CNTL : 50 595 m<sup>2</sup>

Surface de terre-plein non bâti : 7 010 m<sup>2</sup>

Surface bâtie : 107 m<sup>2</sup>

#### 1.1.3- Durée

La présente convention est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 10 ans.

#### 1.1.4- Identité du Délégué au 31 décembre 2023

**Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL) association Loi 1901**

Président Franck RECOING

Quai Marcel Pagnol 13007 – MARSEILLE – [www.cntl-marseille.com](http://www.cntl-marseille.com)

### **1.1.5 - Autres associations présentes sur le périmètre de la DSP1**

#### **Scouts d'Europe - AGSE**

Responsable Mr Vincent ABEILLE  
9 Chemin de l'Eperon  
13009 MARSEILLE

#### **Mixi Voile**

Responsable Matthieu VAN NEK  
La Cité des associations BP 379,  
93 La canebière 13001 MARSEILLE

#### **G.I.E. Marseille Côté Mer**

Administrateur Jean-Michel ICARD  
Quai marcel Pagnol 13007 – MARSEILLE

#### **Cercle des Rageurs des Catalans**

Président Jean-Michel MONTALBANO  
Quai Marcel Pagnol 13007 – MARSEILLE

### **1.1.6 - Autres espaces de gestion du Vieux Port**

Les autres espaces sont :

- \* la D.S.P.2 gérée par la Société Nautique de Marseille,
- \* la D.S.P.4 gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence,
- \* l'ensemble des autres pannes en régie directe par MAMP ou en partenariat avec un secteur associatif.

### **1.1.7- Principes généraux de la mission confiée au CNTL**

Le CNTL, délégataire, assure l'entretien et le renouvellement des équipements portuaires, la gestion des places et l'encaissement des tarifs publics correspondants, la mise en place de services collectifs nécessaires à l'exploitation du plan d'eau comme demandé dans le contrat de Délégation de Service Public. Il participe à l'animation du plan d'eau par la réalisation de nombreuses manifestations organisées par ses soins ou conjointement avec les autres clubs et associations de la DSP1.

## **1.1.8- Organisation du service**

Description du fonctionnement du CNTL Déléataire

Le Comité de Pilotage : Présidé par le Président de la Métropole ou son représentant, accompagné de la Direction des ports ou de toute autre Direction concernée. Le CNTL est représenté par son représentant légal ou par une personne dûment habilitée accompagnée, si besoin, du personnel de la structure.

Le Comité de Coordination : La qualité de la concertation et de la coordination des activités et des missions du CNTL avec les autres acteurs du port et, plus particulièrement, les clubs nautiques et les professionnels, est une condition fondamentale de la bonne exécution du Contrat.

Le Bureau : dirigé par le Président du CNTL, il constitue l'organe opérationnel de direction du Club. Il est composé de 11 membres élus par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur : composé de 17 membres, il définit les orientations politiques du Club, exerce un contrôle sur les actions du Bureau et arrête les comptes annuels qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

## **1.2 – Faits marquants de l'exercice 2023**

Conformément à la demande de la Métropole et pour faire suite à la fermeture du chantier naval du Frioul, nous avons répondu favorablement aux demandes de tirage à terre de bateaux bénéficiant d'un poste à flot annuel au port du Frioul.

Nous avons intégralement rénové les sanitaires du bassin de carénage, afin de répondre aux exigences PMR, Ports Propres et Pavillon Bleu. Nous avons retenu des solutions techniques éco-responsables, autant que possible. L'investissement s'élève à 150 k€, pour une entrée en jouissance à compter de mars 2023.

Afin d'assurer une meilleure qualité de service de notre Ecole de Voile, nous avons salarié un moniteur du 17 avril au 31 octobre. En dehors de cette période, une sélection de moniteurs intervient en tant que prestataires.

Départ à la retraite d'un agent portuaire le 31 décembre 2023, avec 7 ans d'ancienneté. Afin de le remplacer et de profiter d'un transfert de compétences, nous avons renforcé l'équipes d'un agent portuaire supplémentaire à compter du 3 mai 2023.

Acquisition d'un semi-rigide de servitude de 7 mètres et 200 cv pour l'organisation et le suivi de régates et autres évènements. Les frais liés à son usage sont supportés par la DSP.

Le Sun Légende 41 « Ville de Gignac » bénéficiait d'un poste à flot sous le statut association. En raison de la cessation de son activité et de son départ du plan d'eau, nous avons affecté une seconde place à flot à l'association Mixi Voile qui exploite deux Echo 90.

Le remplacement de la partie endommagée de la panne joutant la Capitainerie à la suite de l'avarie du Floréjar est intervenu en mars 2023, après 13 mois d'indisponibilité.

Changement de prestataire bancaire principal. SG / SMC laisse la place à la BP Méditerranée, qui devient également la banque partenaire du CNTL. BP Med accompagne déjà la Fédération Française de Voile, et constitue un des partenaires principaux des Jeux Olympiques 2024.

Nous avons équipé le local des agents de sécurité d'un report des caméras de vidéosurveillance.

### 1.3 – Principales données économiques de l'exercice par activité

#### Manifestations organisées

Dates	Nom	Organisateur	Nbre de bateaux	Fréquentation	Nbre de Bénévoles	Hrs Bénévole
du 24 au 26 mars	Massilia Cup Inshore	CNTL DSP	79	585	48	1440
du 6 au 7 mai	Rallye des iles	CNTL DSP	23	56	3	90
du 23 juin au 2 juillet	Massilia Cup Offshore	CNTL DSP	46	74	10	890
du 14 au 17 septembre	Juris'Cup	CNTL CLUB	118	1636	70	2600
le 23 & 24 septembre	Duo Sail	CNTL DSP	20	40	12	240
Le 9 Octobre	Régates Rose	CNTL CLUB	29 prévu	Annulée	15 prévu	Annulée
Le 11 & 12 novembre	Régates Centrale Méditerranée	CNTL CLUB	19	150	7	140

## **Réalisation des conférences**

L'Annexe 13 du contrat de DSP1 prévoit un programme d'actions, d'information et de sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement.

Depuis 2008, le Délégué a organisé un cycle annuel de 5 conférences dédiées à ce thème, faisant pour cela appel à des conférenciers. Elles se déroulent au CNTL et rencontrent un vif succès.

Cette année, nous avons offert aux usagers de la DSP1 une conférence échange en collaboration avec la SNSM sur la préparation de son bateau avant croisière ; Matériels de sécurité, de soin, organisation à l'intérieur du bateau afin de retrouver au plus tôt les éléments vitaux pour un cas d'urgence. Les usagers ont aussi pu visiter la vedette de secours.

C'est une opération que nous référons régulièrement afin de sensibiliser les usagers aux bons gestes en cas d'avarie ou de problème de santé à bord.

<b>Dates</b>	<b>Titre</b>	<b>Conférencier</b>	<b>Fréquentation</b>
01/03/23	La voute céleste et ses trésors	Martin NAPPERT	54
05/04/23	SNSM – La santé à bord du plus anodin au plus grave	Général Gilbert POULIQUEN	85
07/05/23	Le Marégraphe	Françoise SAINT GEORGE	76
04/10/23	Le renouveau du nucléaire	Antoine VASSALO	51
06/12/23	La gestion de l'eau dans la région sud à l'épreuve des changements climatiques	Pascale SAUTEL	67

Détail des différentes conférences :

ANNEXE n° 3 - Compte rendu des activités 2023 et ANNEXE n°13- Le Développement Durable / Ecologie

## **Pavillon Bleu d'Europe 2023**

Depuis 1999 l'association CNTL est récompensée chaque année, pour ses actions conduites en faveur du respect de l'environnement, du label Pavillon Bleu d'Europe décerné par L'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE).

Ce label récompense les ports pour leur gestion environnementale dynamique et leurs efforts en faveur du tourisme durable. Il regroupe 4 grandes familles de critères :

- Sensibilisation et éducation du public à l'environnement,
- Gestion du site,
- Gestion du milieu,

- Gestion des déchets.

Notre traditionnel nettoyage du port n'a malheureusement pas pu être organisé. Ceci ne nous a pas empêché de continuer nos actions de sensibilisation aux économies d'eau et d'électricité et de tri des déchets avec l'aide de notre partenariat avec l'opération je navigue je trie et la remise, à chaque plaisancier en escale, d'un sac poubelle.

Celui-ci démontre notre engagement depuis plus de 20 ans dans la protection de l'environnement et le respect des normes de rejet et traitement des eaux de carénages par exemple. Les travaux et actions à faire pour l'obtention de la certification Port Propre sont minimales. Elle nécessite également la formation de tout le personnel.

Compte rendu et pressbook : ANNEXE n° 3 - Compte rendu des activités 2023 et ANNEXE n°13- Le Développement durable / Ecologie

## CHAPITRE 2 : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

### 2.1- Politique tarifaire et évolution

Conformément au contrat signé le 08/08/18, nous avons appliqué les tarifs spécifiques à la DSP1 pour :

- Redevance postes à flot longue durée, à la surface occupée : 563 bateaux
- Redevance postes à terre longue durée : 10 bateaux (Cercle des Rageurs des Catalans)
- Redevance postes à flot courte durée : bateaux en escale, postulants (à l'eau ou à terre) en période probatoire : 33 postulants à flot
- Professionnels du nautisme à la surface occupée : 19 professionnels (Dont GIE Marseille Côté Mer 10 places) = 67 places
  - ✓ Redevance occupation plan d'eau : 2 associations = 5 bateaux
  - ✓ Redevance passage longue durée : Pôle Course : 13 bateaux
  - ✓ Postes de servitudes : 2
  - ✓ Ecole de Voile : 1
  - ✓ Accueil : 11
  - ✓ Services ponctuels à tarification unitaire : mise à terre/mise à l'eau, stationnement sur ber pour carénage, remorquage
  - ✓ Location de terre-plein et de bâtiments : loyers perçus auprès des clubs de la DSP1
  - ✓ Recettes forfaitaires des services complémentaires (surveillance)
  - ✓ Frais de dossier des nouveaux entrants
  - ✓ Frais de gestion de la liste d'attente
  - ✓ Facturation des prestations de l'Ecole de voile
  - ✓ Facturation des inscriptions aux régates organisées par la DSP.

Annexe n° 9 – B4 Les Tarifs de la DSP1

## 2.2- Détails sur la formation du chiffre d'affaires

COMPTES Numéros	COMPTES intitulés	C.A. HT		C.A. HT	
		01/01/2023 31/12/2023		01/01/2022 31/12/2022	01/01/2021 31/12/2021
70600100	POSTE A FLOT ANNUEL (+ EXO)	980 282	+	964 312	929 864
70600115	SUP REDEVANCE BATEAU HABITE	2 138	-	2 241	2 087
70600120	DROIT DE PLACE POLE COURSE	60 871	+	58 107	61 899
70600130	POSTE A FLOT NOUVEAUX ENTRANTS	229 720	-	302 589	301 658
70600140	POSTE A TERRE NOUVEAUX ENTRANTS	224	-	696	646
70600200	POSTE A FLOT PROFESSIONNELS DU NAUTISME (+ EXO)	288 782	=	288 782	277 013
70600300	POSTE A TERRE	1 318	+	1 300	1 251
70600400	ESCALE (+ EXO)	308 997	+	250 066	209 263
70600500	FRAIS DE DOSSIER	11 177	-	13 400	22 947
70600510	FRAIS DE DOSSIER SUITE MODIF JAUGE	16 605	-	24 588	32 193
70600600	TIRAGE A TERRE - GRUES	48 505	+	42 846	41 208
70600700	SURVEILLANCE (+EXO) REDEVANCE FORFAITAIRE A FLOT	198 302	+	197 211	190 210
70600705	SURVEILLANCE REDEVANCE FORFAITAIRE A TERRE	1 899	+	1 799	1 758
70600800	OCCUP NON COM DE TERRE PLEIN BATI ET NON BATI	277	=	277	6 532
70600801	OCCUP COM DE TERRE PLEIN NON BATI	16 159	+	5 494	
70600802	OCCUP COM DE TERRE PLEIN BATI	1 007	=	1 007	
70600810	REFACT LOYER AU CNTL CLUB	15 304	=	15 304	14 732
70600900	OCCUP PLAN D'EAU	3 765	-	4 488	3 476
70610200	INSCRIPTION REGATES DSP	46 137	-	46 623	21 723
70610400	INSCRIPTION ECOLE DE VOILE	16 159	+	10 477	42 078
70611200	PARTENARIAT				
70720000	VENTES BOUTIQUES	1 244	+	367	475
70850000	TOUCH AND GO	84			
70880000	FRAIS GESTION LISTE D'ATTENTE	1 382	+	718	855
74200001	SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE	12 500	-	20 000	17 500
74200002	SUBVENTION DEPARTEMENT				
74200003	SUBVENTION REGION				
74200005	SUBVENTION D'EXPLOITATION EXO		-	12 520	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 262 840</b>	<b>-</b>	<b>2 265 211</b>	<b>2 179 367</b>

## **2.3 – Variation de postes - Commentaires**

Les chiffres en gras en début d'explication correspondent aux numéros de comptes comptables du compte de résultat – ANNEXE n°8

### **2.3.1 Variation des Recettes**

Le total des produits d'exploitation fait apparaître une légère baisse du chiffre d'affaires de 2371 €.

Le droit de place annuel constitue toujours la part la plus importante du chiffre d'affaires, soit un peu plus de 43%.

Ci-dessous l'analyse des principales recettes.

Le tarif qui a été appliqué en 2023 est celui figurant en ANNEXE 9.

#### **70600400 – ESCALE – 308 997 €**

Augmentation de 24 % de la fréquentation estivale en comparaison à 2022.

La fréquentation touristique de Marseille poursuit sa progression. Certains événements comme la coupe du monde de rugby ont fait augmenter le passage sur des périodes bien définies. De plus, si l'on regarde les statistiques (ANNEXE 15) nous constatons qu'il y a une augmentation du nombre de nuitées mais également de la taille moyenne des bateaux (plus de 13m et catamaran)

**70600500 – FRAIS DE DOSSIER – 11 175 €** qui correspondent à 20 admissions en qualité de postulants dont 5 avec un bateau de moins de 7m. Une diminution de près de 17 % en comparaison de 2022, nombre de bateaux vendus en nette diminution.

#### **70600510 – FRAIS DE DOSSIER MODIFICATION DE JAUGE – 16 605 €**

Moins de changement de bateau également.

29 modifications de jauge dont 6 de moins de 7m. Une diminution de près de 32% en comparaison de 2022.

#### **70600600 – TIRAGES A TERRE – GRUE – 48 505 €**

Augmentation de plus de 13 % comparé à 2022 malgré la fin des travaux sur les vérins hydrauliques de la grue rendue fonctionnelle le 10 février 2023 et une autre avarie du même type immobilisant la grue du 26 septembre au 11 octobre 2023.

Les tirages à terre des « extérieurs » à la DSP1 rendus possible par l'avenant n°3 représentent un peu plus de 8% du CA de la grue, soit 4 009 €.

**70600800** – OCCUPATION NON COMMERCIALE DE TERRE PLEIN BATI ET NON BATI – 277€  
Correspondant aux redevances d'occupation de terre-plein bâti et non bâti du CERCLE DES RAGEURS DES CATALANS. Valeur augmentée de la révision d'indice.

**70600801** – OCCUPATION COMMERCIALE DE TERRE PLEIN NON BATI – 16 159 €  
Correspondant aux redevances d'occupation de terre-plein non bâti Du GIE MARSEILLE COTE MER (5 493 €). Valeur augmentée de la révision d'indice. La différence correspond à un tournage de film organisé en septembre 2023 sur les quais de la DSP1 (10 666 €)

**70600802** – OCCUPATION COMMERCIALE DE TERRE PLEIN BATI – 1 007 €  
Correspondant aux redevances d'occupation de terre-plein bâti Du GIE MARSEILLE COTE MER

**70610200** – INSCRIPTIONS REGATES DSP – 46 137 €  
Constitue la somme du montant facturé pour les différentes régates DSP (38 837 €) et la valeur du compte INSCRIPTION REGATES OFFERTES (7 300 €) où sont comptabilisées les prises en charge du CNTL CLUB.

Le Club applique toujours une réduction de 50% aux usagers du pôle course et à ses membres. La réciproque apparaît en charge dans la comptabilité du CNTL CLUB.

**70610400** – INSCRIPTION ECOLE DE VOILE – 16 159 €  
L'embauche du moniteur de voile saisonnier a facilité la régularité des sorties et de ce fait l'augmentation des recettes + 54% par rapport à 2022.

**70880000** – FRAIS DE GESTION LISTE D'ATTENTE – 1 382 €  
17 plaisanciers figurent sur notre liste d'attente dont 9 qui ont renouvelé leur adhésion pour 2023. Les plaisanciers ne renouvelant pas leur inscription sont automatiquement retirés de la liste.

**74200001** – SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE – 12 500 €  
La Ville de Marseille soutien historiquement les régates organisées par le CNTL. Cette année encore, nous avons été dotés; pour la Massilia Cup pour, la Duo Cup et la Duo Sail. Baisse de 37.50 % du montant des subventions reçues.

### 2.3.2 Variation des Dépenses

Total des charges	31/12/2023	Variation	31/12/2022	31/12/2021
	2 297 431	131 136	2 166 295	2 023 950

Le total des charges d'exploitation a augmenté de près de 6% soit 131 136 €.

Nous développerons les explications sur les charges dont les montants sont significatifs.

#### **60413000** – PRESTATION ECOLE DE VOILE 2 375 €

Baisse de 58%. Pour 2023 nous avons opté pour l'embauche d'un moniteur de voile saisonnier de mai à octobre. Ce qui explique les mouvements sur le compte 64110400 - SALAIRE EDV

Ce salaire se substitue aux dépenses liées à l'intervention de prestataires vacataires.

#### **60610000** - ELECTRICITE 90 432 €

Une hausse du cout de l'énergie de 141 % comparé à 2022

#### **60611000** – CARBURANT 4 049 €

Une baisse de 21 % en comparaison à 2022. Meilleure maitrise des consommations avec notre semi-rigide en propre plutôt qu'avec des bateaux de location locations.

#### **60612000** – EAUX 13 888 €

-18,61% meilleure gestion de l'usage de l'eau

#### **61130000** – GARDIENNAGE 165 851 €

Maintien des rotations et permanences de 2022 pour pallier le nombre croissant d'intrusions dans les bateaux, et d'actes d'incivilité sur le périmètre.

#### **61160000** – PLACES DE PORT

Paiement places pour usagers déplacés pour la massilia cup (986 €)

Paiement places port des Embiez, accueil de la régata des iles 19 bateaux pendant 2 nuits 1282 €

#### **61350070** – LOCATION DIVERSES 21 390 € - + 118 %

Nous avons enlevé le chapiteau du CNTL qui était installé sur le quai Marcel Pagnol et donc dû faire une location pour la manifestation Massilia Cup (Provence Location 4 390 €). Des

aménagements (tables hautes, chaises, fauteuils) de la sonorisation et de l'éclairage ont également été commandés pour permettre d'accueillir les concurrents.

**61552000** – ENTRETIEN RENOUV. COURANT DSP 6 384 €

Pas d'éléments caractéristiques à relever.

**61560001** - ENTRETIEN DES PANNES - 7 266 € - Baisse de 79.20 %

Cette diminution est la conséquence directe des investissements récents réalisés sur les pannes.

**61560009** – MAINTENANCE DES LOGICIELS 3 147 €

ALIZEE SOFT avec Connexion à distance et hébergement sur serveur déporté.

**61560010** – MAINTENANCE INFORMATIQUE - 8 354 €

Baisse de 43.90 % KONICA MINOLTA (remplacement du serveur physique par un serveur cloud dématérialisé)

**61560012** – MAINTENANCE ALARME/TELESURVEILLANCE - 9 747 €

Pas d'éléments caractéristiques à relever.

**61560013** - MAINTENANCE INCENDIE – 8.50 %

Pas d'éléments caractéristiques à relever.

**61600000** - PRIMES D'ASSURANCES 34 921 € + 12.70 %

**61850000** – FRAIS DE FORMATION – 885 €

Formation port propre 1 salarié

**6222000** – COMMISSIONS 4 483 €

Ayant opté pour la solution NAVILY afin d'augmenter les possibilités offertes aux plaisanciers pour la réservation de places de port, nous devons nous acquitter d'une commission de 12.50 % sur le chiffre d'affaires effectué sur la plateforme de réservation.

Période du 21/10/22 au 01/11/23

**62310000** – PUBLICITE ET COMMUNICATIONS 26 737 €

Nous avons développé une communication sur les principaux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok), et collaborons avec l'agence M COM/PISTACHE

**62880000 – PRISE EN CHARGE MACHINES A LAVER 3 000 €**

Lors de la réfection des sanitaires du bassin de carénage terminée en mars 2023, nous avons installé des machines à laver et sèche-linge afin de proposer un service plus complet aux usagers et visiteurs.

**63586000 – TAXE DE SEJOUR 7 939 €**

La taxe de séjour est provisionnée tous les ans sur la base des usagers non domiciliés à Marseille et ayant un bateau habitable.

**64110000 à 64840000 – SALAIRES et CHARGES SOCIALES 554 730 € + 21%**

Lié à l'embauche du moniteur Ecole de Voile, compensé par la diminution du poste prestation de service.

**2023 – 554 730 €**

1 salarié en mi-temps thérapeutique

1 Moniteur de voile de mai à octobre 2023

1 agent portuaire en CDD à l'essai en vue du départ à la retraite d'un agent

**2022 – 458 846 €**

Salaires du directeur sur une année complète

Embauche d'un agent portuaire en CDD depuis octobre

1 Salarié en maladie, puis mi-temps thérapeutique à compter du 25/08/22

**2021 – 445 417 €**

Salaires du nouveau Directeur à compter d'avril

Embauche d'un moniteur de voile de mai à octobre, soit 26 700 € chargés

2 salariés en activité partielle tout le mois d'avril

1 salarié en maladie et activité partielle janvier à avril

**65410000 – PERTES S/CREANCES IRRECOURAB 2 037 €**

Créances de 2022 et 2021, sans possibilité de recouvrement

**67880000 – AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES 39 830 € + 115%**

Suite au sinistre de la panne pole course déclaré en 2022, nous avons fait changer la panne (PORALU 33 915 €)

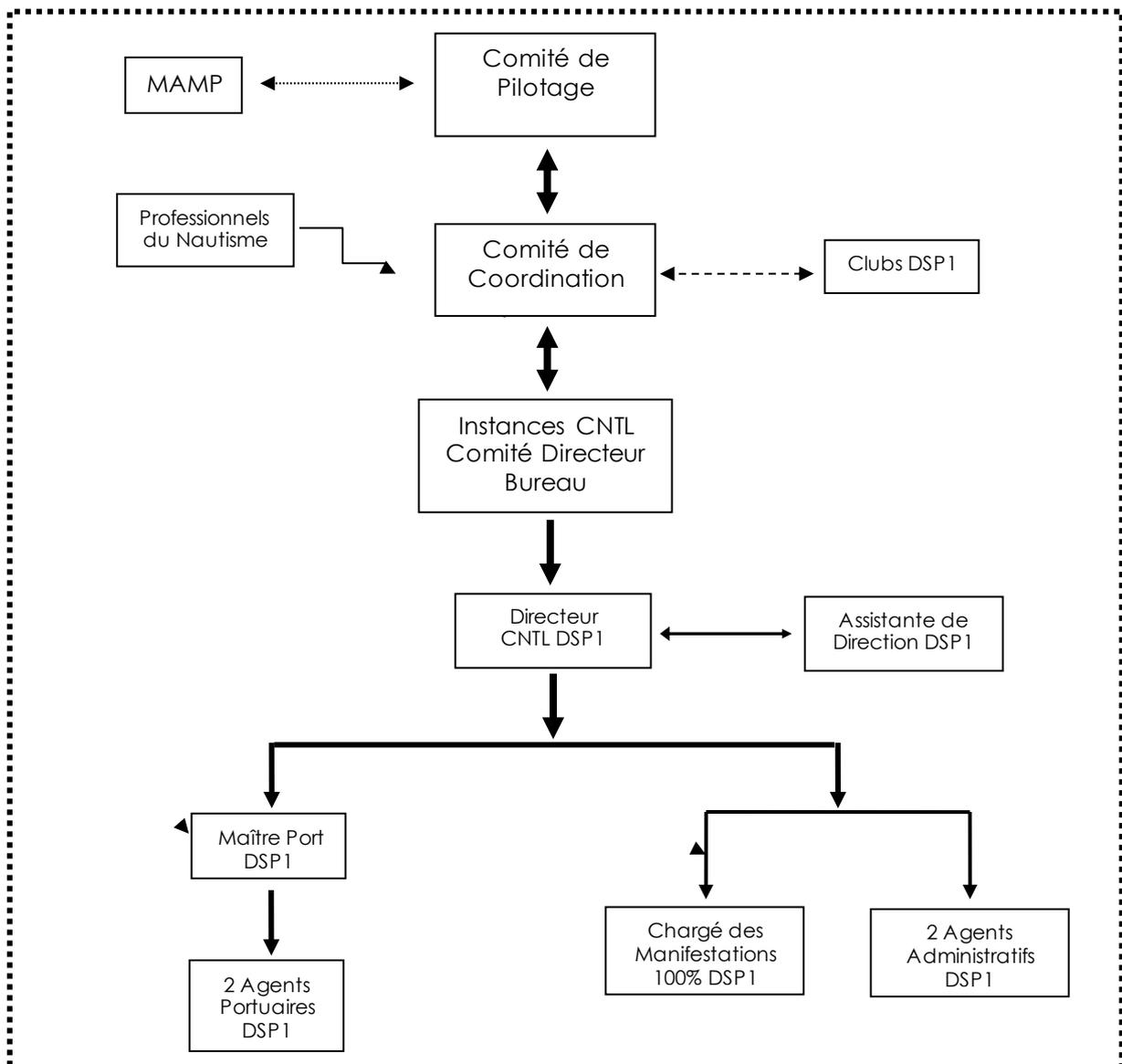
Le remboursement d'assurance est dans le 77880000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS

## 2.4- Autres recettes d'exploitation Sans objet

## 2.5- Ressources humaines

L'effectif salarié de la DSP1 se décompose comme suit :

- 1 Directeur 100% ETP
- 1 Assistante de Direction 100% ETP
- 1 Agent Administratif 50% ETP
- 1 Agent Administratif 100% ETP
- 1 Agent chargé des manifestations 100% ETP
- 3 Agents Portuaires dont 1 Maître de Port 100% ETP
- 1 Agent portuaire en CDD



Pour le personnel salarié, la Convention Collective appliquée est celle de la Fédération Française des Ports de Plaisance.

**Personnel bénévole** : le CNTL et les autres clubs s'appuient sur l'attachement et le savoir-faire des sociétaires pour l'animation du plan d'eau. Ces bénévoles, au nombre d'une **centaine** par action, sont au cœur du fonctionnement de la DSP1.

Détail des salariés en ANNEXE n°5 – Le Personnel

## CHAPITRE 3 : SUIVI DU PATRIMOINE

### **3.1- Inventaire et situation patrimoniale du service délégué**

- \* 1 grue fixe d'une capacité maximale de 12 tonnes au CNTL
- \* 1 treuil de hissage au Cercle des Rageurs des Catalans
  - \* 5 bers pour des bateaux de moins de 2 tonnes à 10 tonnes
  - \* 1 échafaudage roulant
  - \* 1 chariot frontal électrique pour remorquage des bers
- \* 2 nettoyeurs haute pression pour carénage des navires et nettoyage des quais
- \* 2 ateliers d'entretien et de stockage du matériel de maintenance des équipements portuaires, par les agents portuaires de la DSP1
- \* 2 locaux de stockage et de préparation du matériel des régates
- \* 11 pannes flottantes avec bornes électriques et prises d'eau

714 postes à flot, 10 postes à terre

Nombre, types et catégories de bateaux usagers : ANNEXE n°10 – Liste des occupants

La panne Accueil sur son côté bâbord permet d'accoster sur 60 mètres linéaires, les bateaux en escale et les diverses manifestations sportives (régates).

Le long du Pavillon Flottant, près de 23 mètres linéaires permettent l'amarrage sur pendilles pour les bateaux en escale et pour les manifestations sportives soit environ 5 places pour des bateaux de 4 mètres de large et plus.

Il est à noter que la majeure partie des bateaux de passage en saison estivale se fait sur les postes occupés par des sociétaires en croisière, grâce à une gestion au plus près des mouvements de bateaux.

#### **Équipements à terre et assimilés :**

- Terre-plein CNTL 6 388m<sup>2</sup>
  - Bâtiment Cercle des Rageurs des Catalans 19,99m<sup>2</sup> - terre-plein 315 m<sup>2</sup>
  - Bâtiment Marseille Côté Mer 37 m<sup>2</sup> - terre-plein 281 m<sup>2</sup>

ANNEXE 10 – Occupations domaniales

#### **Aires de stationnement :**

Portails et systèmes d'accès : 3 (dont un accès pompiers Bassin de Carénage),

2 blocs sanitaires complets : 1 dans le bassin de Carénage, 1 sur la panne Simos

1 pavillon flottant : Pavillon Maxime Tarrazi du CNTL 520 m<sup>2</sup> comprenant les locaux administratifs CNTL et DSP1, le restaurant et des sanitaires, mise à disposition par le club CNTL.

#### **Aire de carénage :**

- 1 aire de carénage au CNTL de 1 330 m<sup>2</sup> avec système de récupération des eaux décanteur débourbeur

#### **Equipée de :**

- 1 colonne de récupération des huiles usagées et solvants non résiduaire
- 1 conteneur de batteries usagées

### **3.2- Variation du patrimoine**

Tableaux en ANNEXE n°7 – programme d'investissement et de renouvellement - Variation de patrimoine

Nous avons poursuivi la réalisation d'investissements qui nous apparaissent indispensables à la bonne exploitation du site. Nous envisageons une réunion de présentation de ces investissements qui pourrait conduire à la signature d'un avenant au contrat de DSP.

### **3.3- Travaux de l'exercice**

#### **3.3.1- Installations neuves : (ANNEXE n°7)**

#### **3.3.2- Travaux d'entretien courant et de maintenance**

L'option consistant à faire le maximum d'investissement en début de contrat et pouvoir lisser les amortissements sur toute la durée a été privilégiée

Les investissements prévus en Année 1 – 2 – 3 – 4 et une partie de l'année 5 ont été réalisés :

Au 31/12/23 sur le montant total de 592 000 € prévu au contrat, nous avons réalisé 851°636 € HT.

Au 31/12/23 le montant total de la provision pour renouvellement d'immobilisations non programmés est de 30 000 €. (Compte 1560000)

## **CNTL**

- ROTAX 8 Chariots d'armement :	2 691 €
- DELL PAVILLON PERGANTI	2 400 €
- APAVE Vérification électrique	1 937 €
- ATELEC alimentation câble coffret euthymènes :	1 051 €
- 3D TRAVAUX SOUS MARINS	1 339 €
- NAUTIC PRO SHOP	2 038 €
- DELTA SERTEC Mise à niveau sureté :	9 747 €
- CHUBB Changement d'extincteur percuté	2 006 €
- TEP pompage et traitement déchets colonne recyclage :	4 159 €

## **Grue et aire de grue**

- MECANOREM : 548 €	
- TECHNIC HYDRO réparation vérins hydraulique grue :	8 048 €
- ACTEMIS révision clark TOYOTA :	634 €
- ATELEC Dépannage alimentation électrique grue :	620 €
- APPRO INDUSTRIE HYDRAULIQUE :	290 €

## **First 40 Ecole de Voile**

Réparation et entretien courant du bateau

- VOILERIE PHOCEENNE	3 918 €
- VOILERIE PHOCEENNE	3 100 €

## **PANNE DE LA CRIEE**

- RAS

## **MARSEILLE COTE MER**

- SOUS MARINE SERVICES – Remplacement chaine fille :	3 136 €
- APAVE – contrôle périodique des installations électriques :	154, €

## **CERCLE DES RAGEURS DES CATALANS**

- APAVE – contrôle périodique des installations électriques :	102 €
- ANCRIS RENOVATION – Rénovation quai mise à l'eau :	8 940 €

### **3.3.3- Contrats de maintenance et de contrôle des installations (en HT)**

- ✓ Prestation de surveillance DSP1 : **AGENCE SECURITY EVENTS** 165 850 € HT

- ✓ Nettoyage des installations (pavillons, sanitaires) : **SUD PROVENCE SERVICES** 24 721 € HT
- ✓ Location colonnes de recyclage et collecte, traitement déchets spéciaux (huiles, solvants) : **TEP** 2 248 € HT de location trimestrielle + 4 159 € de pompage et recyclage
- ✓ Contrôles réglementaires et vérifications périodiques des installations DSP1 électriques, équipements mécaniques, solidité d'ouvrages : **APAVE Sud Europe** Agence de Marseille 2 194 € HT
- ✓ Désinsectisation et dératisation des installations portuaires et bâtiments DSP1, deux ou trois passages par an en fonction des besoins : **HYGIENE SUD** Marseille 1 100 € HT
- ✓ Vérification, maintenance et changement des extincteurs : **CHUBB** 2 006 €
- ✓ Entretien alarmes et détection incendie : **CHUBB** 716 €

✓ Maintenance et réparation des portails automatiques (partie informatique) : **Sté DELTA SERTEC** 9 372 €

✓ Maintenance et réparation des portails automatiques (partie mécanique) : **KONE** 1 601 €

✓ Rapports de contrôle des installations : levage, électricité, installations thermiques, incendie, sécurité des ERP : APAVE, CHUBB. Les rapports sont joints en annexe

Interventions correctives systématiques suite aux inspections et aux rapports des organismes agréés.

✓ Commissaire aux Comptes : Cabinet **COPHOTRI** Rue Grignan 13001 Marseille : 7 600 €

✓ Expert-comptable : Cabinet **SUD EXPERTS** 27 867 €  
 Nous sommes équipés d'un scanner et adressons par mail quotidiennement les factures fournisseurs qu'un aide comptable traite. Ils établissent les situations trimestrielles et annuelles et ont la charge du social.

✓ Contrats d'assurance de la DSP1 - courtier **FAC INTERNATIONAL** et **AXA** 34 621 €

- Responsabilité Civile des dirigeants
- Responsabilité Civile du Club
- Dommages aux biens et bris de machine pour la Grue
- RC et BDM pour l'engin roulant qui sert à déplacer les bers
- Multirisque professionnelle pour les bâtiments, pannes et pontons et ouvrages à flot + les barrières et les outils informatiques
- Assurances « Plaisance » pour les 2 bateaux de service + celui de l'école de voile

### **3.4- Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement**

Se reporter à l'ANNEXE n°7

### **3.5 - Animation du plan d'eau**

ANNEXE n° 3

## **CHAPITRE 4 : ECONOMIE DE LA DELEGATION**

### **4.1- Compte annuel de résultat d'exploitation**

#### **4.1.1- Eléments d'exploitation**

ANNEXE n°8

Composition des bateaux usagers annuels de la DSP1 : l'ANNEXE n°10 « Liste des occupants » renseigne les unités par catégories de tailles et par type de navires

Statistiques navires passagers : 3 tableaux en ANNEXE n°15 :

Nombre de nuitées d'escale / mois

Nombre de nuitées d'escale/Catégories de bateaux

Nombre de nuitées d'escale/Pavillon des bateaux

#### **4.1.2- Présentation des méthodes de calcul charges/produits**

ANNEXE n°8 : Comptes annuels 2023 détaillés

### **4.2- Engagements à incidences financières**

**Sinistres** :

**Impayés** : ANNEXE n°8 - Compte 4160 : clients douteux 13 041 €

Comprend deux usagers annuels avec difficultés de paiement et des passagers en escale identifiés mais partis sans régler leurs places de port.

**Financements** :

Un prêt contracté sur la précédente DSP afin de financer les investissements de la DSP1 restent à courir :

1 prêt de 450 000 € prenant fin en janvier 2026, taux 0.26%

Au 31 décembre 2023 le capital restant dû s'élève à 155 180 €

Ce prêt permettra de financer la quasi-totalité des investissements prévus aux contrats

## **Dons et subventions accordés :**

Afin d'aider le Cercle des Rageurs des Catalans, qui fait partie intégrante de la DSP1, à mener à bien ses différentes activités, (Ecole de pêche) la DSP1 a accordé une subvention de 1 800 €, versée sur présentation d'un compte rendu d'activité et soumis à décision du Comité Directeur.

## **4.3- Relations financières avec la Métropole**

L'indice utilisé pour la révision de facturation 2023 est le même qu'en 2022 122.40

Suite à l'avenant n°2 signé le 18 mai 2022, les dispositions du calcul de la redevance, les modalités de recouvrement et la période de référence sont déterminées comme suit :

Le délégataire verse au Délégrant une redevance annuelle d'un montant de :

\* 540 000 € HT

*La 1<sup>ère</sup> indexation est calculée à la date anniversaire de la notification, soit le 14 Aout 2019, elle s'appliquera à la période contractuelle d'exécution à venir, dans les conditions prévues à l'article 29.2 suivant.*

*Les parties procèdent chaque année en aout de l'année contractuelle en cours au calage du montant de la redevance révisée afférente.*

*La redevance fixe du délégant est donc à compter de l'année contractuelle 2019-2020 révisée annuellement sur les bases suivantes :*

*Mois M0 est avril 2018 mois de la remise de l'offre finale*

*Formule :  $P = P0 \times In / I0$  avec :*

*I : L'indice choisi pour la redevance révisée est l'indice INSEE ICHTE n° 001565187 Base 100 en décembre 2008*

*(ICHTE est l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution -NAF rév.2 section E)*

*n : année d'exécution contractuelle du 1<sup>er</sup> septembre au 31 aout*

*P0 : redevance année contractuelle 1*

*P : redevance annuelle révisée pour la période contractuelle n à venir*

*I0 : est la valeur de référence de l'indice ICHTE publiée en avril 2018 pour le mois de **décembre 2017** soit 110, 70*

*In : est la valeur de l'indice ICHTE du mois de **décembre** précédant la période contractuelle considérée (année n)*

*Nota bene : Les valeurs mensuelles de l'indice ICHTE sont publiées avec un décalage de trois mois.*

Modalités de recouvrement :

*La redevance du délégant est recouvrée au plus tard aux dates butoirs fixant les acomptes périodiques suivants :*

- 50% de la redevance révisée au plus tard le 31 octobre de l'année contractuelle N considérée puis ;*
- Le solde de la redevance au plus tard le 30 avril de l'année contractuelle n considérée.*

## CHAPITRE 5 : DONNEES PREVISIONNELLES

### 5.1- DSP Réalisé 2023 / Budgété 2024

ANNEXE n°8

Rappelons le budget des manifestations tel que défini dans le contrat de DSP en août 2018

Manifestations	Dépenses	Recettes	Solde
Challenge D'hiver	25 000	8 000	17 000
Massilia Cup	80 000	25 000	55 000
Duo Cup	11 400	3 000	8 400
Duo Max	35 000	15 000	20 000
Duo Sail	12 000	3 000	9 000
Total Budget	163 400	54 000	109 400

# CHAPITRE 6 : ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

But : comparer les résultats obtenus en cours d'année 2023, avec les objectifs prévus au contrat.

## 6.1 - Facturation

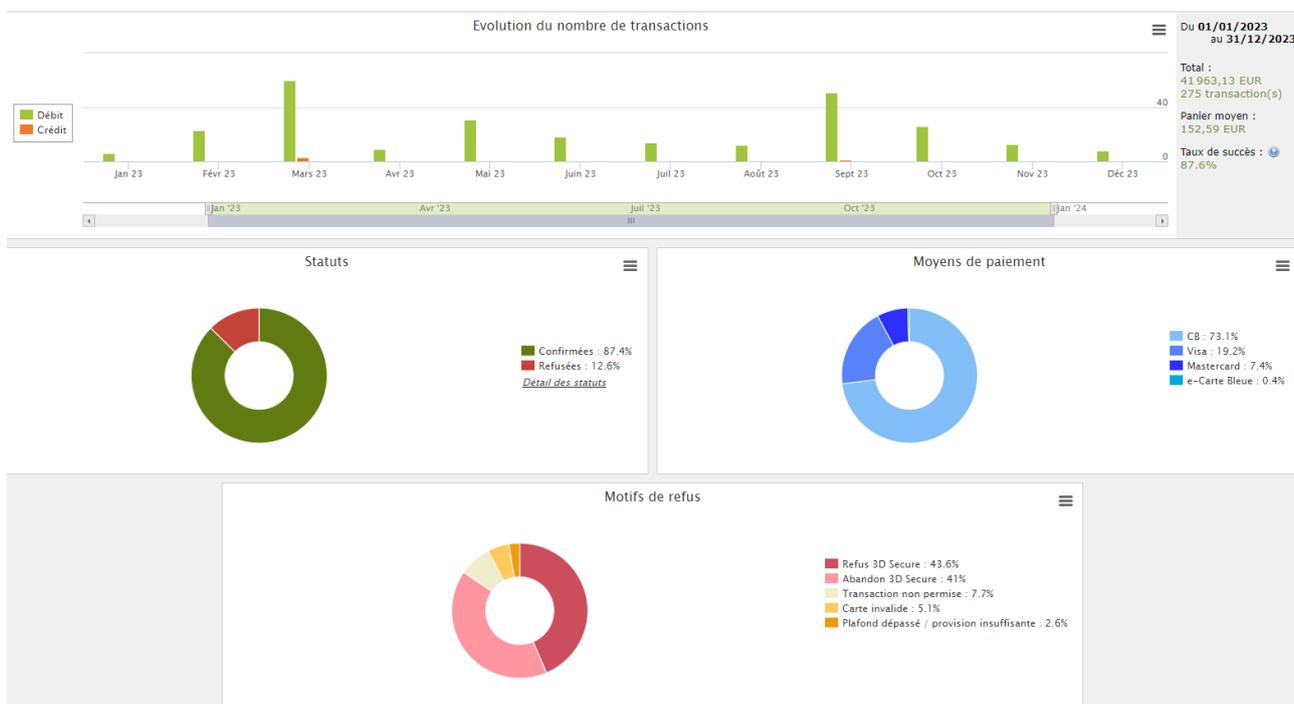
- Présentation de la facture-type : ANNEXE n° 12 « modèles de facture »
- Services facturés : ANNEXE n°9 - Les tarifs de la DSP

Comme précisé dans le contrat de DSP, les factures DSP et CLUB sont séparées tout comme la comptabilité.

## 6.2 – Statistique des modes de paiement

Pourcentage arrondi des modalités de paiement :

Espèces	00.09 %
Prélèvements	54.50 %
Chèques	10.82 %
Virements	21.00 %
Carte bleue	11.94 %
Carte Bleue à distance	01.60 %
Chèques vacances ANCV	00.05 %



Back office marchand par le biais de notre banque la société Marseillaise de crédit  
Paiement de toutes les prestations par envoi d'un lien sécurisé

275 transactions – 41 963 € avec un panier moyen de 152.59 €

Les règlements en espèces sont constants. Rappelons que, comme le prévoit la loi, le CNTL n'accepte pas les paiements en espèces des usagers si leur facture est supérieure à 1 000 €.

La facilité, toujours offerte aux usagers d'un paiement en 10 fois sans frais est toujours très appréciée. A ce jour le montant moyen mensuel d'un prélèvement automatique est de plus de 150 000 €.

### **Disponibilités et Réciprocités**

Les disponibilités s'élèvent à 378 636 € se décomposant en un livret dont la valeur au 31/12/2023 est de 133 216 € et deux comptes courants 245 420 € Ensuite des fonds de caisse dont les valeurs ne sont pas significatives.

Rappelons tout de même que bien que le CNTL facture les services de la DSP avec une régie DSP et les services CLUB avec une régie CLUB, que des comptes bancaires pour chaque régie aient été créés il arrive que des usagers règlent la globalité sur un des deux comptes.

Les règlements sont alors déposés sur le compte en banque de la DSP qui doit alors reverser une partie au CLUB et vice-versa.

Pour mémoire au 31/12/23, avec la reprise des biens de retours de l'ancienne DSP :

La DSP doit au CLUB = 445 433 €

Ses sommes seront apurées progressivement dès que les liquidités le permettront.

### **6.3 - Indicateurs de qualité**

Les Délégués de Pannes sont régulièrement consultés, individuellement et collectivement, pour connaître le niveau de satisfaction des usagers et pour faire remonter les demandes et les sollicitations. Leurs avis sont systématiquement pris en compte pour améliorer le service apporté par la DSP1.

Un cahier de doléances à pages numérotées est à la disposition des usagers au bureau d'accueil du CNTL.

Depuis que nous avons adhéré à NAVILY (courant 2019), les plaisanciers qui utilisent ce service ont la possibilité de laisser un avis après leur passage.

L'avis général est monté à 4.3/5 et nous sommes actuellement 19/143 dans le classement Provence Alpes Côte d'Azur.

Nous avons accroché à l'intérieur de notre restaurant une boîte à idée où les usagers peuvent déposer questions, remarques ou requêtes.

Le CNTL obtient le Pavillon Bleu d'Europe sans discontinuer depuis 1999 (ANNEXE n°13 – Développement durable), démontrant ainsi un haut niveau de qualité environnementale et de gestion portuaire.

La DSP1 est partie prenante dans le plan de réception et de gestion des déchets élaboré avec MAMP (ANNEXE n°13 « plan déchets DSP1 »). Le coût de la collecte des déchets ménagers est de 8 878 € soit une augmentation de plus de 3 % du tarif 2022.

Actions de sensibilisation à l'environnement marin :

\* 5 conférences en 2023 (ANNEXE n°3),

\* le plan d'eau est nettoyé quotidiennement par le retrait de macrodéchets flottants,

Le respect des normes environnementales est un aspect fondamental d'une bonne gestion portuaire : les mesures ainsi proposées et appliquées par le Délégué permettent d'atteindre un niveau de satisfaction élevé de la part des usagers : la preuve en est l'important taux de leur participation (notamment pour les conférences) et de leur engagement dans la vie des clubs et de l'ensemble de la DSP1.

Par courrier en date du 9 février 2023, la MAMP nous demande de communiquer tout justificatif d'intervention de curage et traitement des eaux de carénage.

De même, la liste des utilisateurs accueillis sur l'aire de carénage doit être fournie en annexe.

## **6.4 - Mesures d'améliorations proposées par le Délégué**

- ✓ entretien et propreté des installations portuaires : ces tâches sont réalisées 7j/7 par les 3 agents portuaires de la DSP1, au niveau des terre-pleins, des pontons flottants et des aires de carénage.
- ✓ Un « grand nettoyage de printemps » est demandé à notre prestataire de ménage avant le début de la saison.
- ✓ surveillance 24h/24 et 7j/7 du périmètre de la DSP1 : de 7 heures à 18 heures par les agents portuaires chargés du gardiennage, et de 18 heures à 7 heures par une entreprise spécialisée (pt 3.3.3).
- ✓ Les agents de nuit et les agents de jour se partagent le même téléphone, ce qui donne la possibilité de les contacter en permanence. Les agents de nuit, au nombre de deux, sont équipés d'une tablette sur laquelle figurent toutes les caméras de surveillance permettant d'intervenir si un évènement survient.
- ✓ l'accueil est assuré 24h/24 toute l'année sur le ponton dédié. Les navires en escale sont immédiatement pris en charge lors de leur arrivée et accompagnés sur les mouillages disponibles. Un dossier d'accueil leur est systématiquement remis.
- ✓ Services : connexion Wifi gratuite, sanitaires. Un code d'accès WIFI individuel est personnel leur est remis permettant de connecter jusqu'à 5 appareils. Ce code d'accès est attribué par le biais du logiciel UCOPIA. Nous permettant ainsi de comptabiliser le nombre de clients, définir les modes d'accès aux postes (restrictions, programmes autorisés, etc.) et en contrôler l'utilisation.